



Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales  
Affaire suivie par : Stéphane COHON  
Tél. : 02 37 27 70 63  
mel : pref-envrionnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

4 OCT. 2018

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 24 novembre 2017, complété le 19 juin 2018, vous avez déposé une demande de modification des conditions d'exploitation du parc éolien de MARCHEVILLE situé sur la commune de Marchéville.

Cette modification porte sur les aspects suivants de vos machines :

- la modification de la géométrie des éoliennes E1 à E6 : hauteur de moyeu réduit à 75 mètres et diamètre du rotor augmenté à 100 mètres,
- la modification de la puissance unitaire des machines de 2 à 2,2 MW pour les éoliennes E1 à E6,
- le déplacement d'au plus 6 mètres des aérogénérateurs E1, E3 et E4,
- la modification géométrique du poste de livraison et du local technique : longueur augmentée à 9 mètres

Je note que la hauteur en bout de pale reste identique à 125 mètres.

Je prends note également de la modification d'implantation des machines, du poste de livraison et du local technique.

Ces modifications ne présentent pas un caractère substantiel. Elles peuvent, par conséquent, être mises en œuvre sans autre modification.

Je vous rappelle que les prescriptions de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 sont applicables au parc éolien de MARCHEVILLE.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

**Pour la Préfète et par délégation,  
Le Chef de Bureau des Procédures Environnementales**

  
**Elisabeth GUIBERT**

**Monsieur le Directeur  
SAS PARC EOLIEN DE MARCHEVILLE  
Tour Lumière – Aile sud  
40, avenue des terroirs de France  
75012 PARIS**

**Copie UD DREAL**

